

Axe 2	Restaurer la biodiversité dégradée partout où cela est possible
Mesure 24	Maintenir et restaurer les prairies naturelles
Ministères et opérateurs pilotes	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)
Autres ministères et opérateurs impliqués	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) - Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) - Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Office français de la biodiversité (OFB), CEREMA, agences de l'eau
Contexte/enjeux	<p>Les prairies permanentes (prairies naturelles et prairies semées, en couvert herbacé depuis 6 ans et plus), européennes représentaient environ 17% des surfaces terrestres européennes en 2015, en régression continue. Elles sont soumises à deux types d'exploitation : pâturage ou fauche.</p> <p>L'élevage est la principale activité qui permet le maintien des prairies, qui couvrent 29 % de la surface agricole utile française. Les prairies permanentes, en raison de leur richesse floristique, produisent des fourrages, à l'origine de productions de viande ou de produits laitiers de qualité, à forte valeur ajoutée et patrimoniale (fromages AOP, etc).</p> <p>Les espaces aéroportuaires constituent, en outre, environ 500 km² de d'espaces fauchés intéressants pour la conservation et la restauration des prairies.</p> <p>En raison de leur diversité végétale et de leur mosaïque d'habitats, les prairies permanentes génèrent de nombreux services écosystémiques bénéfiques tant du point de vue climatique que de préservation de la biodiversité Atténuation du changement climatique (stockage carbone), stabilisation du sol et lutte contre l'érosion, réduction de l'effet des sécheresses, alimentation en eau des nappes phréatiques, surfaces très peu ou pas traitées avec des produits phytopharmaceutiques, etc.</p> <p>Par ailleurs, les prairies permanentes sont des puits de carbone d'une intensité moyenne de 2,7 t équivalent CO₂/ha et par an ce qui est comparable à celle de forêts tempérées intactes. De plus, les racines profondes des herbes des prairies contribuent à stabiliser le sol et à en prévenir l'érosion ainsi qu'à diminuer l'effet des sécheresses en participant à la recharge en eau des nappes phréatiques.</p> <p>Du point de vue de la biodiversité, les prairies naturelles abritent de nombreuses espèces patrimoniales, dont des espèces végétales protégées en France et en Europe (gratiolle officinale, orchis à fleurs lâches, gesse de Bauhin, violette élevée...). Elles constituent également des habitats de reproduction, de nidification, de chasse, d'alimentation, de passage ou de repos pour des espèces animales en déclin ou menacées (tarier des prés, courlis cendré, azuré de la sanguisorbe, râle des Genêts ...).</p> <p>Enfin ces prairies fournissent des services culturels et de loisirs : éléments structurants du paysage, source d'identité territoriale, de valeur patrimoniale et d'attractivité touristique.</p> <p>Or, les prairies permanentes sont menacées par les changements d'usage des terres (déprise agricole, conversion en terre arable ou culture permanente, enrichissement, artificialisation...) et le changement climatique (sécheresse, effet des pullulations de campagnols...) ainsi que les modifications des</p>

	<p>pratiques agricoles (fertilisation intensive, fauches précoces...). Ce sont environ 50 000 ha de prairies permanentes qui disparaissent chaque année (tendance de réduction des surfaces de -7,9 % dans l'hexagone entre 2000 et 2010).</p> <p>Les travaux de la planification écologique, notamment la trajectoire projetée dans la stratégie nationale bas carbone, et le Plan stratégique national (PSN) visent le maintien des prairies permanentes au titre du climat et de la biodiversité.</p> <p>Cette mesure vise ainsi à objectiver et promouvoir les apports des prairies permanentes pour l'agriculture, la transition climatique et la préservation de la biodiversité. Elle s'articule avec les différents chantiers de la planification écologique et le Plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage conduit par le ministère en charge de l'Agriculture, qui vise à renforcer l'attractivité et le revenu du métier d'éleveur, la compétitivité des filières d'élevage, leur contribution à l'atténuation du changement climatique et leur résilience face à ses effets</p>
<p>Action 1</p> <p>Pilote : MASA/DGPE</p> <p>Appui MTECT/DEB et OFB</p>	<p>Objectif : Documenter les bénéfices des prairies pour la biodiversité et l'élevage, et les leviers participant à leur maintien au sein de systèmes d'élevage extensifs et résilients</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Les services écosystémiques rendus par les prairies dans la régulation des gaz à effets de serre (fixation et stockage du carbone, du protoxyde d'azote), de la qualité et quantité de l'eau, ont fait l'objet de nombreuses études.</p> <p>Pour approfondir la documentation des bénéfices des prairies tant pour la préservation de la biodiversité que pour le secteur de l'élevage, une mission inter-inspections CGAER et IGEDD s'intéressera aux services écosystémiques et économiques assurés par la multifonctionnalité des prairies permanentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les services écosystémiques : préservation de la biodiversité (habitat et ressources pour la faune, dont des espèces inféodées aux prairies), pollinisation, adaptation et atténuation au changement climatique (stockage carbone), érosion, réduction de l'usage des PPP, régulation du grand cycle de l'eau et qualité de l'eau, maintien des paysages, etc... • Pour l'élevage, notamment le pastoralisme : augmentation de l'autonomie protéique du cheptel (augmentation de la part en herbe dans son alimentation) ; qualité nutritive du fourrage ; ... <p>Compte tenu de l'interaction forte entre services fournis par les prairies permanentes et les systèmes d'élevages qui reposent sur les prairies, la mission visera également à expliciter les leviers permettant l'atteinte de la trajectoire 2050 relative aux prairies inscrite dans la Stratégie nationale bas carbone et en lien avec le Plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage conduit par le ministère en charge de l'Agriculture. La mission étudiera notamment :</p> <p>- le recours accru au pâturage pour les cheptels bovins (bovins lait notamment, les cheptels bovins viande pâturant déjà en grande majorité à l'herbe), en prenant en compte l'objectif de la SNBC d'accroître la part des élevages bovins lait en système de pâturage dominant de 28 % en 2020 à 45 % en 2030 ;</p>

	<p>- les leviers pour rendre attractif le maintien ou le développement des modes d'élevage des ruminants reposant sur le pâturage ainsi que son modèle économique afin de permettre le renouvellement des générations sur ces systèmes et le développement des filières, notamment de qualité.</p> <p>Cette fiche pourra être complétée ultérieurement par les recommandations du rapport</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un rapport CGAER IGEDD
<p>Action 2</p> <p>Pilote : MTECT/DGAC</p>	<p>Objectif : Favoriser le déploiement du label « AeéroBio » dédié à la bonne gestion des prairies aéroportuaires</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>On dénombre 500 aérodromes potentiellement concernés, soit 500km² de prairies qui constitue un maillage sur le territoire métropolitain et outre-mer. Ces 500 aérodromes sont une réserve de biodiversité sur des zones closes, protégées des actions humaines pour des raisons de sécurité aérienne. Elles sont principalement constituées de prairies qui est l'un des milieux naturels les plus menacés en Europe.</p> <p>Le label "aerobio" créé en 2021 est décerné par le comité scientifique d'Aéro Biodiversité (composé de scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle, du CNRS, de l'INRAE) aux aérodromes qui mettent en place et suivent une stratégie de connaissance, de préservation, d'investissement du personnel, de communication et d'ancrage territorial.</p> <p>Trois niveaux du label sont accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 : mettre en place la connaissance ; • Niveau 2 : suivre et améliorer la biodiversité ; • Niveau 3 : intégrer durablement et promouvoir la biodiversité. <p>Le label « Aérobio » de l'association « Aéro Biodiversité » renforcera sa visibilité auprès des plateformes aéroportuaires afin de les engager dans le plus haut niveau d'ambition.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité » dans l'année – Cible à 20230 : 128, soit +16 aérodromes confiés à l'association « Aéro Biodiversité » par an ⇒ Nombre d'aéroports labellisés - Cible à 2030 : 40 soit + 5 aéroports labellisés « Aérobio » par an

Mots-clés

Pression IPBES

- Changement d'usage des terres et des mers
- Surexploitation des ressources naturelles**
- Dérèglement climatique**
- Pollutions de l'eau, des sols et de l'air
- Espèces exotiques envahissantes

Cible Cadre mondial

- C01 Aménagement du territoire
- C02 Restauration
- C03 Aires protégées
- C04 Conservation et restauration des espèces
- C05 Surexploitation
- C06 Espèces exotiques envahissantes
- C07 Pollutions
- C08 Changement climatique
- C09 Utilisation durable des espèces sauvages
- C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture

- C11 Solutions fondées sur la nature
- C12 Nature en ville
- C13 Partage des avantages
- C14 Politiques publiques
- C15 Entreprises
- C16 Citoyens
- C17 Biosécurité
- C18 Incitations
- C19 Financements
- C20 Mobilisation et renforcement des capacités
- C21 Connaissance
- C22 Société inclusive
- C23 Egalité femmes hommes

Public Cible

- Etat
- Opérateurs de l'Etat
- Régions
- Départements
- EPCI
- Communes
- Entreprises
- Acteurs financiers
- Associations et fédérations
- Citoyens

Milieux

- Mers et océans
- Littoral et zones côtières
- Eau douce
- Montagne
- Forêts
- Milieu urbain
- Milieu agricole
- Zones humides
- Sols

Outre-mer

- oui
- non

Ministères et opérateurs

- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) - Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Office français de la biodiversité (OFB), CEREMA, agences de l'eau

Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<p>Action 1 Documenter les bénéfices des prairies pour la biodiversité et l'élevage, et les leviers participant à leur maintien au sein de systèmes d'élevage extensifs et résilients</p>		Rapport CGAAER/IGE DD						
<p>Action 2 Favoriser le déploiement du label « AéroBio » AéroBio dédié à la bonne gestion des prairies aéroporaires</p>	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	X+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »	+5 aéroports labélisés « AéroBio » +16 aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité »